



**ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ACCUEIL PÉRISCOLAIRE et ANNEXE
ÉCOLE DU TILLEUL À SAINT-AUPRE**

Famille

Nom enfant(s)	Prénom	Classe

Toute signature manquante rendra ce document irrecevable.

Toute inscription en garderie, au restaurant et au transport scolaires entraîne l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement ainsi que de son annexe dans le cadre d'un PAI.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, les parents signent le présent document en portant la mention « lu et approuvé ».

Le père

La mère